

Colloque international BiodiverCities
« Enjeux et stratégies de gestion durable des aires protégées urbaines
et périurbaines au Nord et au Sud »
Paris, 6-7-8 septembre 2010

Des parcs nationaux pour gérer la biodiversité aux portes des capitales ?
Les cas des projets de création du parc national de Fontainebleau (France) et du parc
national de la Gatineau (Ottawa, Canada).

Nathalie LAHAYE¹

Résumé de la communication

Aux abords des grandes capitales se trouvent des espaces naturels étendus, d'une grande richesse géo morphique, floristique, faunistique, constituant des lieux de récréation et de détente attractifs pour les populations urbaines avoisinantes. C'est le cas du massif forestier de Fontainebleau aux portes de la capitale parisienne ou encore, celui du parc de la Gatineau à proximité de la capitale nationale du Canada. Éléments majeurs de la biodiversité par l'importance, la naturalité et la complexité des écosystèmes concernés, ces espaces naturels sont l'objet de nombreux débats, polémiques, voire conflits, sur les modalités de leur préservation et de leur gestion. Poumons verts des grandes régions métropolitaines, ils sont soumis à une forte pression urbaine. Le haut niveau de visites et de récréation menace la santé de ces espaces naturels de l'intérieur. Le développement urbain en lien avec une population régionale croissante menace ces espaces de l'extérieur. Aussi, y assurer conjointement le développement des activités récréatives et éducatives et la protection de la biodiversité constitue un véritable défi pour les régions métropolitaines et les capitales.

Face aux menaces que représentent une urbanisation galopante, une affluence massive et la diversification des usages de la Nature, certains acteurs (associations de défense de la nature, élus) en appellent à un renforcement de la protection par la constitution de parcs nationaux, qui permettraient de mettre en place de nouvelles règles et de lancer de nouveaux projets visant à garantir la préservation des sites concernés et, en particulier, à garantir la viabilité de la biodiversité des espaces périurbains concernés. La question du statut de protection domine ainsi les débats, et ceci d'autant plus que les formes de protection ont parfois tendance à se superposer, nuisant à la lisibilité des actions engagées et à l'observation des résultats. Mais derrière cette première question, le problème de la place de la biodiversité à proximité des grandes capitales et de véritables projets de territoire intégrant le vivant, soulève une seconde interrogation autour de la possibilité et de l'efficacité d'une gestion multifonctionnelle d'un espace naturel périurbain à forte vocation récréative. Plus particulièrement, quelle peut être la nature de l'offre touristique, qui à la fois assure, par des activités de plein air, la découverte de ces milieux naturels, contribue aux objectifs de conservation de la biodiversité ainsi qu'au bien-être des visiteurs et des populations environnantes ? C'est cette question de l'offre de valorisation de la biodiversité par le tourisme, en zone périurbaine, que cette communication se propose d'examiner.

Notre objectif principal est ici d'ouvrir des pistes de réflexion pour une gestion durable et viable des espaces naturels remarquables à proximité des capitales nationales. Une attention particulière sera portée à la relation complexe entre les « parcs nationaux périurbains », dont les spécificités restent encore à définir, et un tourisme durable. Car, si les parcs nationaux ont pour vocation première la préservation de la nature, ils forment aussi des lieux hautement attractifs sur le plan touristique, avec des processus de valorisation qui s'inscrivent dans une perspective de développement et d'attractivité du territoire d'accueil. Or, les choix de valorisation touristique ne font pas toujours consensus, engendrant parfois des conflits d'intérêt autour de la dialectique conservation/développement/tourisme.

Le paradigme de l'écotourisme servira d'ancrage conceptuel et théorique. L'écotourisme vise à la fois la valorisation de la conservation de l'environnement, une contribution équitable au développement économique, la prise en compte des besoins des communautés hôtes et la génération d'une expérience touristique nouvelle et authentique. En ce sens, il s'invite comme une solution pour des espaces naturels protégés, ouverts à un public de plus en plus large. Cependant, le choix du « produit écotouristique » à offrir est sujet à débat car, il a aussi comme tout produit touristique, des effets environnementaux, économiques et sociaux qu'il convient de prendre en considération.

D'un point de vue méthodologique, les cas des projets de parcs nationaux à proximité de Paris et d'Ottawa serviront d'appui à l'analyse. L'intérêt ici de retenir deux espaces naturels remarquables périurbains tient dans la similarité des réflexions aujourd'hui engagées autour de la protection et de la valorisation de la biodiversité, dans des contextes historiques, institutionnels, économiques et juridiques néanmoins spécifiques.

Notre communication se déroulera en trois temps. Dans un premier temps, nous exposerons les deux cas à l'étude, à savoir le projet de création du parc national de Fontainebleau et celui du parc national de la Gatineau. Cela nous permettra dans un deuxième temps, de revenir sur la problématique soulevée par l'existence d'espaces naturels remarquables à proximité de grandes capitales nationales, renvoyant à la fois à la question du statut de la protection et du type de valorisation durable et équitable de la biodiversité. Dans un troisième temps, nous présenterons des pistes de réflexion autour de la question de l'écotourisme dans les parcs nationaux comme outil de préservation de la diversité biologique et du développement territorial durable et viable.

Mots clés

Aire protégée urbaine, Parc national, Conservation, Valorisation, Biodiversité, Ecotourisme, Développement territorial durable, Forêt de fontainebleau, Parc de la Gatineau

ⁱ Maître de conférences en sciences économiques, Université Paul Sabatier de Toulouse, IUT de Tarbes, 1 rue Lautréamont, 65000 Tarbes.

Courriel : nathalie.lahaye@iut-tarbes.fr; nathaly.lahaye@orange.fr